

Féchy, le 25 novembre 2015



**CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY**

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

au sujet du préavis municipal n° 6/2015 relatif à une demande de crédit de Fr. 340'000.—pour la nouvelle affectation de l'ancien local des pompiers, la création et l'aménagement d'un local de stockage pour le vin communal ainsi que de l'extension de l'actuel carnotzet sis dans le bâtiment administratif du Saugey.

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc, composée de M. Marc Dahlgren président et rapporteur, Mme Lydie Rochat, MM. Pierre-Louis Mollieux membres et M. Thomas Von Arx membre suppléant, s'est réunie le lundi 16 novembre afin d'étudier ce préavis.

Mme Carole BETTEMS, Syndique, ainsi que MM. Marc MORANDI Municipal, étaient présents le lundi 16 novembre et ont répondu à nos questions durant cette soirée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Nous avons eu la chance de visualiser les nouveaux locaux, dans un premier temps, à l'aide d'une vidéo de présentation produit par le bureau d'architecture Egger qui fut responsable de la construction du bâtiment En Rionzier et, dans un second temps, par la visite des locaux. Sur un plan logistique, la création et l'aménagement d'un local centralisé de stockage pour le vin communal est pertinent, d'autant plus avec l'extension du carnotzet. Cette dernière s'inscrit dans l'idée de la Municipalité d'avoir un lieu de réception digne de la commune viticole qu'est Féchy. La commission ad hoc est aussi satisfaite sur le design de ce nouveau carnotzet qui allie modernité et sobriété avec une certaine réussite. Comme cité dans le préavis, l'extension et la réaffectation de ces locaux permettront en outre d'obtenir un nouveau local pour les archives, plus grand et plus sûr que le présent ainsi que des salles de réunions supplémentaires.

Ce nouveau carnotzet, équipé d'une plus grande cuisine, sera utilisé comme lieu d'accueil pour des réunions et visites officiels ainsi que pour les sociétés locales. Un règlement viendra préciser le rôle et l'utilisation de ces locaux.

Au vu de ce qui précède et après discussion et délibération, les membres de la Commission ad hoc proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

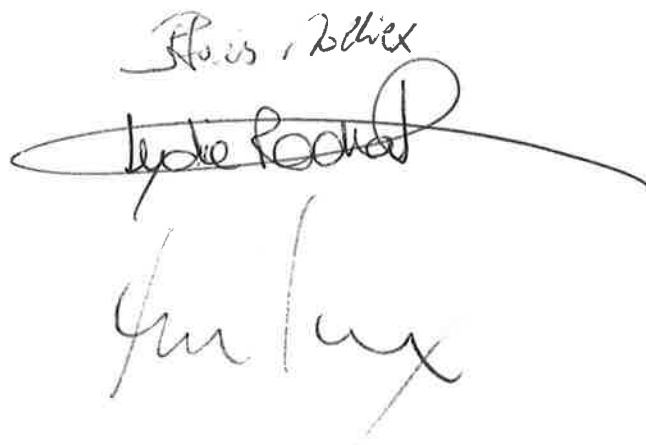
- d'accepter le préavis municipal n°6/2015 ;

Pour la Commission ad hoc

Le Président



Les Membres



Stéphane, Bellier  
Leptre Robert  
Guillaume